

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 7 mars 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4049-2018.

Modifications au Code de conduite d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Demande de remboursement de frais de SÉ pour l'intervention de SÉ-AQLPA, pour la partie de l'intervention jusqu'au 27 février 2019.

Chère Consœur,

Nous vous prions de recevoir sous pli la demande de remboursement de frais de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, celle-ci étant, tel qu'indiqué sur le formulaire, l'intervenante responsable du paiement des factures et responsable de loger la présente demande de remboursement de frais et d'en recevoir le paiement, pour l'intervention de SÉ-AQLPA au présent dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Tel qu'il apparaît déjà de notre demande d'intervention [C-SÉ-AQLPA-0002](#), de notre réponse à HQT [C-SÉ-AQLPA-0004](#) et de notre demande de renseignements [C-SÉ-AQLPA-0005](#), nous soulignons en effet le **caractère actif, ciblé et structuré** de l'intervention de SÉ-AQLPA, de même que le caractère **sobre et raisonnable** des frais demandés, lesquels ont été **nécessaires aux parties de notre intervention jusqu'au 27 février 2019**.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de frais pour l'intervention de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie.